



Déclaration de la FSU Meuse CDEN du 23 janvier 2020

F. S. U.

M. le Préfet,
M. le président du conseil départemental,
M. l'Inspecteur d'Académie,
Mme la vice-présidente du conseil départemental en charge de l'Education et du plan collèges,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Dans le contexte d'une forte mobilisation contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement, le sentiment majoritairement partagé par les personnels travaillant dans nos établissements scolaires est celui d'une profonde colère.

Colère contre une réforme qui n'aura pour effet que de baisser le montant des pensions et d'allonger la durée des carrières.

Colère contre des réformes du lycée et du bac qui n'ont qu'un seul objectif : faire des économies et supprimer des postes. Ces réformes rejetées par l'ensemble des membres de la communauté éducative sont menées avec un amateurisme encore jamais vu au sein du ministère de l'Education Nationale.

Colère contre un recteur qui a du mal à entendre les personnels lorsqu'ils évoquent les dysfonctionnements du dispositif « lycée 4.0 » et ses effets délétères sur les conditions d'enseignements ou la santé des élèves et des personnels.

Colère contre un ministre qui prétend vouloir revaloriser les personnels alors que son gouvernement a, dès son arrivée au pouvoir, gelé le point d'indice des fonctionnaires et retardé la mise en application des maigres mesures de revalorisations du protocole PPCR. Rattraper la perte de pouvoir d'achat liée au gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 nécessiterait déjà **plus de 7 milliards d'euros**. Pour mémoire, les mesures PPCR, malheureusement insuffisantes, correspondent à cette même somme **sur 4 ans**. Que penser de la promesse de 10 milliards sur 16 ans, surtout si la signature d'un gouvernement peut être remise en cause par le suivant ? Dans ce contexte un arrêté du 1^{er} décembre 2019 augmente le plafond des indemnités créées en 2014 au profit de cadres du ministère de l'Education Nationale occupant certains emplois fonctionnels. Avec le nouvel arrêté, le plafond annuel maximal passe de 49 980 euros par an à 51 760, soit une augmentation de 1 780 euros. Que cette augmentation soit justifiée ou non, elle est vécue par beaucoup comme une provocation.

Colère contre un gouvernement qui fait voter des lois affaiblissant le dialogue social, retirant à certaines instances leurs compétences tandis qu'il en supprime d'autres. Il refuse de se mettre à l'écoute des personnels et de répondre à leurs revendications.

Colère contre un premier ministre qui dit que le métier d'enseignant est usant mais pas pénible. Le métier d'enseignant est si attractif que les étudiants boudent les concours, on observe ainsi environ 1/3 de candidats en moins sur les 10 dernières années, toutes disciplines confondues.

Colère contre une politique visant à supprimer encore des postes dans l'académie, 16 administratifs, 18 enseignants dans les écoles et 118 dans les collèges et lycée. Pourtant les effectifs ne baissent pas autant qu'on le dit. En septembre 2014, il y avait 165034 élèves dans nos établissements lorrains du second degré. En septembre 2019, ils étaient 165301, soit 267 de plus. Pourtant dans l'intervalle ce sont plus de 130 postes d'enseignants qui ont été supprimés. De nouvelles suppressions, ne pourront que dégrader des conditions d'enseignements déjà difficiles et augmenter les effectifs des classes.

La FSU réaffirme son exigence d'une politique de créations d'emplois au sein de notre ministère, comme dans l'ensemble des services publics et d'une réforme des retraites qui aille dans le sens d'une harmonisation par le haut des différents régimes existants.

Merci de votre attention.